



Lamotte-Beuvron

Affiché le 11/06/2019  
Le Maire,

# CONSEIL MUNICIPAL du 3 juin 2019

## Compte-rendu succinct

L'an deux mille dix-neuf, le 03 du mois de juin, à 08h00, le Conseil municipal de la Commune de Lamotte-Beuvron s'est réuni en mairie, sur la convocation en date du vingt-huit mai deux mille dix-neuf, de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

**Sont présents :**

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,  
M<sup>mes</sup> et MM. BEAUFRÈRE, CARNOY, CORRET, COUTANT, DESAINLOUP, DUFRAINE, DUPONT, FLEURY, HELIE, RYCHTER, SENÉ, TARQUIS, VENTEJOU, VUILLEMEY.

**Sont absents excusés :**

M. Claude BOURDIN	Donne procuration à	M. Didier TARQUIS
M <sup>me</sup> Claudine BUZON	Donne procuration à	M. Emmanuel VENTEJOU
M <sup>me</sup> Danièle ELIET	Donne procuration à	M. Noël SENÉ
M <sup>me</sup> Laurence LEDUC	Donne procuration à	M <sup>me</sup> Marie-Ange COUTANT
M <sup>me</sup> Béatrice ROUX	Donne procuration à	M. Laurent CARNOY
M <sup>me</sup> Ludivine TINERT	Donne procuration à	M. Pascal BIOULAC

**Sont absents :**

MM. Fabrice GUILLIER, Laurent LEGUAY.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Monsieur Philippe FLEURY

**QUORUM :**

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

**Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :**

**Toutes les délibérations à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
1<sup>er</sup> AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**2019-03-01 : AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUELLE ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA STRUCTURE PETITE ENFANCE**

Le Conseil municipal :

- **OUVRE** l'autorisation de programme à l'opération 328 du budget principal et **INSCRIT** les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

<b>Construction de la structure petite enfance Budget principal - Opération 328</b>		
<b>Autorisation de programme</b>	<b>Crédits de paiement 2019</b>	<b>Crédits de paiement 2020</b>
<b>Dépenses :</b> 500 000 €	30 000 €	470 000 €
<b>Recettes prévisionnelles :</b> 500 000 € dont Autofinancement Emprunt Subventions (CAF)		150 000 € 150 000 € 200 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement.

**2019-03-03 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL 2019**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EN €					RECETTES EN €				
COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 2	Total article	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM n° 2	Total article
2315-308	Travaux de voirie	398 937,96	63 100,00	462 037,96					
2313-328-AP	Crèche multi-accueil	0,00	30 000,00	30 000,00					
2313-337	Services techniques	130 613,81	14 200,00	144 813,81					
2313-347	Cimetière	9 362,80	21 000,00	30 362,80					
020	Dépenses imprévues	93 862,57	-21 000,00	72 862,57					
2313-349	Salle des fêtes	39 900,00	-36 000,00	3 900,00					
2313-355-AP	Gare	1 000 000,00	-71 300,00	928 700,00					
<b>TOTAL</b>		<b>1 672 677,14</b>	<b>0,00</b>	<b>1 672 677,14</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**2019-03-03 : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DES TRAVAUX DE LA GARE**

Le Conseil municipal **MODIFIE** et **APPROUVE** l'ajustement du programme et des crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

<b>Aménagement des espaces publics de la gare Opération 355</b>					
	<b>Autorisation de programme</b>	<b>Crédits de paiement 2017</b>	<b>Crédits de paiement 2018</b>	<b>Crédits de paiement 2019</b>	<b>Crédits de paiement 2020</b>
<b>Vote BP 2019</b>	2 532 000 €	300 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	232 000 €
<b>DM n°2</b>	<b>2 460 700 €</b>	300 000 €	1 000 000 €	<b>928 700 €</b>	232 000 €

### **2019-03-04 : ADAPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR LES NON-LAMOTTOIS**

En vertu de la convention de financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, il convient de créer un tarif modulé au quotient CAF pour les familles domiciliées hors commune.

Le Conseil municipal **APPROUVE** la création de tarifs modulés des services publics municipaux pour les familles non-lamottoises, qui seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Les tarifs pour les familles lamottoises restent inchangés.

### **2019-03-05 : ADOPTION DE LA GRILLE DES TARIFS CINÉRAIRES ET REPRISES DE CONCESSIONS**

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la grille des tarifs des monuments et caveaux repris :

	<b>Tarif en €</b>
Monument funéraire	400
Concession avec caveau 15 ans	500
Concession avec caveau 30 ans	650

- **APPROUVE** la modification des tarifs du columbarium et du jardin du souvenir :

	<b>Tarif en €</b>
Columbarium 15 ans	400
Columbarium 30 ans	600
Jardin du souvenir – taxe de dispersion	60

### **2019-03-06 : DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Conseil municipal **COMPTABILISE** en non-valeur la somme de **956,06 €** des recettes qui n'ont pas pu être recouvrées par le comptable public.

### **2019-03-07: MISE A JOUR DES DISPOSITIONS DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)**

Le Compte Epargne Temps a été créé par délibération n° 2013\_06\_16 du 26 novembre 2013. Il convient d'actualiser le dispositif au vu de l'évolution de la réglementation concernant l'utilisation des jours déposés sur le CET (passage du seuil de 20 à 15 jours et modification de l'indemnisation par arrêté ministériel du 28 novembre 2018).

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 28 mars 2019.

Le Conseil municipal **INTÈGRE** ces nouvelles dispositions et **MODIFIE** la délibération du 26 novembre 2013.

## **2019-03-08 : TABLEAU DES EFFECTIFS 2019 : OUVERTURE DE POSTES ET AVANCEMENTS DE GRADES**

Pour les besoins des services et afin de permettre des avancements de grade, le Conseil municipal :

- **CRÉE** les emplois permanents suivants :
  - au 1<sup>er</sup> juin 2019 : 1 rédacteur territorial à temps complet,
  - Au 1<sup>er</sup> juillet 2019 :
    - 1 Rédacteur principal de 2<sup>nd</sup>e classe,
    - 1 Technicien,
    - 1 Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,
- **PROCÉDERA** à la suppression des emplois devenus vacants après avis du Comité Technique,
- **MET À JOUR** le tableau des effectifs de la collectivité.

## **2019-03-09 : GRATIFICATION DES STAGIAIRES**

Un employeur qui accueille un stagiaire étudiant pour une durée supérieure à 2 mois doit lui verser une gratification minimale, exonérée de cotisations sociales.

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 28 mars 2019.

Le Conseil municipal **INSTITUE** le versement d'une gratification aux stagiaires dans certaines conditions.

## **2019-03-10 : RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR 2020**

L'accord local proposé pour la composition du Conseil communautaire de Cœur de Sologne fixe à 28 le nombre total de délégués répartis de la manière suivante :

<b>Répartition des sièges du Conseil communautaire</b>				
	<b>Population municipale</b>	<b>Accord 2014</b>	<b>Droit commun</b>	<b>Proposition</b>
Lamotte-Beuvron	4 733	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>11</b>
Nouan le Fuzelier	2 326	6	6	6
Vouzon	1 493	5	4	4
Chaumont/Tharonne	1 075	4	2	3
Souvigny en Sologne	519	3	1	2
Chaon	463	3	1	2
<b>Total</b>	10 609	29	26	<b>28</b>

Le Conseil municipal **DÉCIDE DE FIXER** à 28 le nombre total de sièges de délégués selon la répartition proposée.

## **2019-03-11 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AM 515**

Dans le cadre de l'aménagement du secteur de la gare, le Conseil municipal **APPROUVE** l'achat par la commune de la parcelle cadastrée AM 515 d'une superficie de 1144 m<sup>2</sup>, au prix de 60 000 €, et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à régler le montant de l'acquisition et à signer tous les actes y afférents.

### **2019-03-12 : CESSION DE LA PARCELLE AN 196**

Le Conseil municipal :

- **VALIDE** le prix de vente proposé pour la parcelle cadastrée AN 196 (100 m<sup>2</sup>) de 2 500 € et son évolution possible, et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes en lien avec la vente.

### **2019-03-13 ; DÉNOMINATION DE L'ALLÉE DESSERVANT LA GENDARMERIE ET L'HÔTEL DES APPRENTIS**

Le Conseil municipal **ATTRIBUE** le nom « Allée Hénia JAGLA », pour la future rue.

### **2019-03-14 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE DOSSIER DU FORAGE DES MAHAUDIÈRES**

Une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau a été déposée à la Direction Départementale des Territoires en date du 8 janvier 2019. Une enquête publique a eu lieu du 30 avril au 4 juin 2019.

Le Conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique au titre de la loi sur l'Eau sur le projet de prélèvement d'eau souterraines au droit du champ captant « les Mahaudières » constitué des forages M1 et M2 sur la commune de Lamotte-Beuvron,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

### **2019-03-15 ; APPROBATION DE LA CONVENTION INTER-CRÉANCIERS POUR LA SCIC SOLOGNE AGRI MÉTHANISATION**

La Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) Sologne Agri Méthanisation a été créée en 2015. La contractualisation de l'offre du crédit Agricole est conditionnée à la signature par les associés d'un accord inter-créanciers.

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention inter-créanciers, pour permettre le financement du projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention inter-créanciers et tous les documents afférents.

### **COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE DÉCISIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n° 2014/03/02 du 10 avril 2014, n° 2014/07/22 du 28 novembre 2014 et n° 2015/06/14 du 14 décembre 2015.

## 1) Décisions du Maire

- **Décision n°2019-10 du 10 avril 2019** : Il a été approuvé l'avenant n°1 à la convention précaire d'occupation du bâtiment communal au 12 rue de l'Allée Verte avec la SARL Cartonnages du Beuvron.
- **Décision n°2019-11 du 25 avril 2019** : il a été signé le marché public de travaux relatif à la réalisation d'une fresque animalière sous le pont de la voie ferrée située route de Blois, avec Madame Marie-Joëlle CÉDAT (41-Vouzon), pour un montant de **36 000 € HT**.
- **Décision n°2019-12 du 25 avril 2019** : la régie de recettes relative aux droits de places a été modifiée sur les articles 10 (cautionnement) et 11 (indemnité de responsabilité) au vu du montant mensuel moyen des recettes encaissées sur l'exercice 2018.
- **Décision n°2019-13 du 25 avril 2019** : Madame Josette HORDÉ demande la reprise par la commune de la case columbarium acquise le 20 avril 2018 pour une durée de 15 ans au prix de 310 €. Il a été décidé de reprendre ladite concession moyennant le remboursement au prorata du temps restant au prix de **294,50 €**.
- **Arrêté n°2019-135 du 2 mai 2019** : il a été procédé aux virements de crédits de l'article « dépenses imprévues » dans la section d'investissement du budget principal 2019 aux articles :
  - 300 (éclairage public) : **800 €**
  - 326 (restaurant scolaire) : **2 120 €**
  - 338 (centre accueil de loisirs) : **320 €**
- **Décision n°2019-14 du 2 mai 2019** : il a été signé l'avenant n° 2 au marché de travaux pour la construction de la caserne de gendarmerie, avec les entreprises suivantes :
  - Lot 3 (charpente bois) : RAPAUD-DOSQUE (41-Salbris) : **7 475,37 € HT**
  - Lot 14 (chauffage-ventilation) : CIS ENERGIE (45-Ingré) : **6 491,44 € HT**
- **Décision n°2019-15 du 7 mai 2019** : il a été signé l'avenant n° 1 au lot 13 (électricité) du marché de travaux pour la construction de la caserne de gendarmerie, avec EIFFAGE (41-Blois) pour un montant prévisionnel de **3 024,70 € HT**.
- **Décision n°2019-16 du 7 mai 2019** : il a été signé l'avenant n° 2 au lot 6 (étanchéité) du marché de travaux pour la construction de la caserne de gendarmerie, avec la SARL BORDILLON (45-Gien), pour un montant prévisionnel de **– 2 600 € HT**.

## 2) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Lors de la vente d'un bien sur la commune, le notaire consulte la commune pour lui permettre d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial.

Après examen des déclarations, Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

n° DIA	DATE	N°	rue	usage	Section	Parcelle	superficie m <sup>2</sup>
19	28/3	78	Rue du Baron Blanquet	Bâti sur terrain propre	AX	143-187	1307
20	2/4	59	Avenue de l'Hôtel de Ville	Bâti sur terrain propre	AK	15	1165
21	17/4	86	rue Jenny Hamon	Bâti sur terrain propre	AL	248	656

n° DIA	DATE	N°	rue	usage	Section	Parcelle	superficie m <sup>2</sup>
22	19/4	104	Avenue de Vierzon	Non Bâti	AN	120-168-337-615	14263
23	24/4	66	Avenue de l'Hôtel de Ville	Bâti sur terrain propre	AK	304 p	185
24	25/4	23	Avenue de l'Hôtel de Ville	Bâti sur terrain propre	AK	708	96
25	26/4	5	Avenue de Vierzon	Bâti sur terrain propre	AM	85-491	5672
26	30/4	64	Avenue de Vierzon	Bâti sur terrain propre	AN	177-180	507
27	30/4	7	Rue Denis Papin	Bâti sur terrain propre	AO	6	2500
28	6/5	56	Avenue de la République	Bâti sur terrain propre	AM	188	377
29	7/5	5	Rue Marguerite Audoux	Bâti sur terrain propre	AX	234	840
30 et 31	7/5 et 13/5	47-49	rue de la Garenne	Bâti sur terrain propre	AH	270-704	392
32	13/5		La Saulnerie	Non Bâti	AV	63	2118
33	14/5	80	Rue du Baron Blanquet	Bâti sur terrain propre	AX	125	613
34	22/5		Avenue de l'Europe Parc d'activité des Hauts-Noirs	Non Bâti	AO	114	29742
35	23/5	15bis	Rue du Baron Blanquet	Bâti sur terrain propre	AH	693-695-698-699-702-703-830	10169
36	23/5	53	Rue Ernest Gaugiran	Bâti sur terrain propre	AI	734-783	738

- Pour le droit de préemption commercial, il n'a pas été préempté :

n° DPC	DATE	N°	rue	Activité
19 W0002	05/04	5	avenue de Vierzon	Hôtel Restaurant TATIN

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 9h00.

\*\*\*\*\*

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 03/06/2019.